

ASSEMBLÉE NATIONALE HONGROISE

## **RAPPORT**

### **SUR LA PRATIQUE DES PARLEMENTS CONCERNANT LES PRÉSIDENTES DE L'UE**

*Février 2009*

\* \* \*

**Je tiens à remercier tout d'abord les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne ainsi que le Parlement européen d'avoir aidé par leur travail la rédaction de ce rapport qui sera, espérons-le, une contribution utile à l'action des parlements des pays assurant la présidence au cours des années à venir et permettra de rendre plus efficace, plus fructueuse la coopération entre les parlements nationaux.**

**Dr Katalin Szili**

## **Quel est le but du rapport ?**

Les parlements des États membres de l'UE poursuivent, au cours de ces dernières années, une coopération de plus en plus intensive, de plus en plus large en se concertant au sujet de nombreux thèmes importants relatifs à l'action des parlements. Les parlements sont confrontés à de nouveaux défis, aussi, pensons-nous, l'exploration de la dimension parlementaire des présidences de l'UE, **le partage des expériences cumulées jusqu'à nos jours pourrait être d'une grande utilité non seulement pour les parlements qui n'ont pas encore eu à faire face à de telles missions mais aussi à ceux qui ont déjà exercé la présidence.**

En se préparant à l'exercice de la présidence de l'Union européenne, les parlements nationaux se rendent compte du fait que les gouvernements ont à leur disposition un Manuel de la Présidence pour préparer et réaliser le plus efficacement possible la présidence et que le Secrétariat général du Conseil apporte également son soutien permanent à leur travail, tandis que les parlements ne disposent d'aucun « almanach » présentant leurs tâches et les meilleurs exemples. Disposer d'un tel outil pourrait pourtant permettre aux parlements des États membres de décider quelle présidence parlementaire ils souhaitent exercer, de se rendre conscients de leurs possibilités et de leurs obligations, d'identifier les écueils à éviter au cours des préparatifs et de la réalisation de la présidence.

La Slovénie ayant ouvert la série, de plus en plus d'États membres admis au cours du grand élargissement de 2004 ont maintenant derrière eux les premières expériences de la présidence ce qui fait que l'échange d'expériences devient aujourd'hui de la plus haute actualité. Mais les informations faisant l'objet de ce rapport peuvent avoir une certaine utilité même pour les parlements des pays ayant déjà exercé la présidence. Voilà pourquoi j'ai proposé de tenter d'explorer les possibilités de coopération en cette matière pratiquement inexplorée jusqu'à présent et je me félicite de l'accueil positif de cette initiative de la part des parlements.

### **Chers collègues,**

J'espère que ce ne sera pas uniquement en ce mois de février 2009 que vous feuillerez ce rapport mais vous le consulterez aussi chaque fois que vous serez confrontés à des questions de ce type et surtout au moment où votre parlement se préparera à exercer la prochaine – et éventuellement la première – présidence de l'UE.

**Ce rapport a été établi à partir des réponses envoyées** par les parlements nationaux des pays membres de l'UE et le Parlement européen **à un questionnaire comprenant 84 questions**. Le questionnaire était constitué de deux parties, la première comprenant des questions de caractère politique et la seconde cherchant des réponses à des problèmes pratiques (p. ex. budget, tâches protocolaires, personnels, etc.).

Nous avons eu des réponses à ce questionnaire pratiquement de tous les parlements des pays membres de l'UE mais tous les pays n'ayant pas encore exercé la présidence, tous n'ont pas encore d'expériences en la matière. Nous tenons cependant à remercier aussi les collègues qui n'ont pas encore exercé la présidence et qui ont malgré cela répondu à nos questions et soutenu notre initiative.<sup>1</sup>

Du point de vue du questionnaire, les présidences les plus pertinentes ont été celles d'après l'élargissement de 2004 car c'est à partir de cette date-là que l'importance et la complexité des tâches parlementaires de la présidence deviennent d'un ordre de grandeur comparable. Pourtant, il est également utile d'examiner les expériences antérieures, c'est pourquoi nous présentons ici la liste des présidences depuis l'an 2000 (jusqu'à la présidence polonaise qui se succédera à la présidence hongroise.) :

---

<sup>1</sup> Les analyses de ce rapport s'appuient essentiellement sur les 20 réponses suivantes : Autriche (2), Belgique (2), Chambre tchèque des Députés, Sénat tchèque, Danemark, Finlande, France (2), Allemagne (Bundestag), Irlande (2), Chambre italienne des Députés, Sénat italien, Luxembourg, Pays-Bas (2), Pologne (2), Portugal, Assemblée nationale slovène, Conseil national slovène, Espagne (2), Royaume-Uni (2), Assemblée nationale hongroise.

La Lituanie a fait également part des premières phases de ses préparatifs et de ses projets.

Le numéro (2) indique que le pays en question nous a envoyé des réponses communes à deux chambres.

<b>Année</b>	<b>Semestre</b>	<b>Pays</b>
<b>2000</b>	Janvier-Juin	Portugal
	Juillet-Décembre	France
<b>2001</b>	Janvier-Juin	Suède
	Juillet-Décembre	Belgique
<b>2002</b>	Janvier-Juin	Espagne
	Juillet-Décembre	Danemark
<b>2003</b>	Janvier-Juin	Grèce
	Juillet-Décembre	Italie
<b>2004</b>	Janvier-Juin	Irlande
	Juillet-Décembre	Pays-Bas
<b>2005</b>	Janvier-Juin	Luxembourg
	Juillet-Décembre	Royaume-Unis
<b>2006</b>	Janvier-Juin	Autriche
	Juillet-Décembre	Finlande
<b>2007</b>	Janvier-Juin	Allemagne
	Juillet-Décembre	Portugal
<b>2008</b>	Janvier-Juin	Slovénie
	Juillet-Décembre	France
<b>2009</b>	Janvier-Juin	la République Tchèque
	Juillet-Décembre	Suède
<b>2010</b>	Janvier-Juin	Espagne
	Juillet-Décembre	Belgique
<b>2011</b>	Janvier-Juin	Hongrie
	Juillet-Décembre	Pologne

Il ressort de cette liste qu'un certain nombre de pays ont exercé à plusieurs reprises, pendant cette brève période, la présidence tournante de l'Union et ont dû faire face aux tâches incombant aux parlements. Les réponses de ces pays reflètent surtout les expériences les plus récentes et font ressortir un fait important, à savoir que d'année en année les tâches incombant aux parlements ne cessent d'augmenter et que, de ce fait, il existe une différence notable entre une présidence exercée aux années 1990 et une autre assurée pendant la période de l'UE à 27.

Le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne évolue de façon permanente, il devient de plus en plus important. Les tâches qui leur incombent ne cessent de se multiplier,

elle seront particulièrement nombreuses pour les parlements des pays appelés à présider l'Union après l'entrée en vigueur, la plus proche possible espérons-nous, du Traité de Lisbonne.

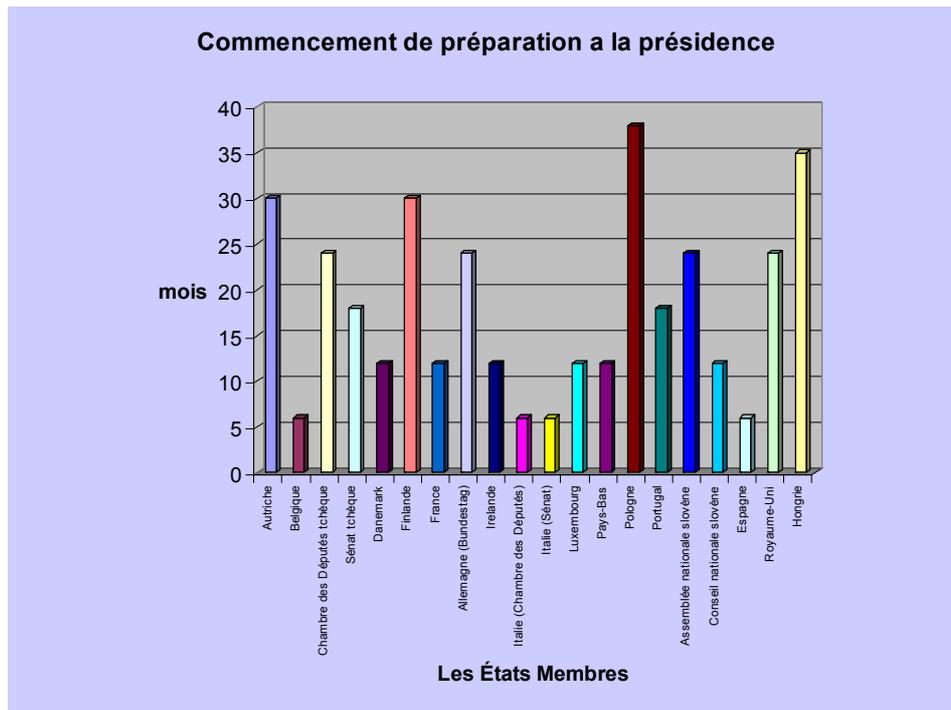
## QUESTIONS POLITIQUES

---

En posant des questions relatives aux aspects politiques, nous avons cherché à savoir, entre autres, si les parlements des États membres participaient à la préparation générale de la présidence et s'il existait des structures créées explicitement à cette fin ou si c'était les cadres déjà existants qui étaient utilisés.

A la question de savoir **si le parlement a participé à la préparation générale, au niveau national, de la présidence de l'UE**, 13 sur les 20 chambres ayant donné des réponses ont affirmé qu'elles avaient participé à la préparation générale tandis que les 7 autres ont indiqué qu'elles n'avaient participé que partiellement ou de manière indirecte. Dans ces derniers cas il s'agit généralement du fait que les législateurs ne participent qu'aux affaires relatives aux parlements ou qu'ils n'exercent qu'une influence négligeable sur le travail de préparation gouvernemental.

Les parlements **ont commencé à se préparer à la présidence à des dates assez différentes**, 38 mois à l'avance dans le cas du parlement polonais (Diète et Sénat) mais seulement 6 mois à l'avance dans le cas de la Belgique, de l'Italie ou de l'Espagne. Tenant compte de la moyenne des réponses, on peut dire que **les parlements commencent à se préparer à la présidence en moyenne un an et demi à l'avance**.



Les réponses données aux questions **sur les mécanismes de préparation au sein des parlements** permettent de constater que la grande majorité des chambres parlementaires, près de 90 pour cent, n'ont pas créé de structures parlementaires spéciales de niveau politique afin de contrôler spécialement la préparation nationale à la présidence mais ont effectué le contrôle de la préparation dans les conditions générales définies par la constitution et les lois. Il est à noter cependant que les différentes structures parlementaires (de niveau politique) ont eu un rôle différent dans la préparation de pays en pays, les questions de la présidence relevant dans les uns de la Commission des Affaires européennes appelée de toute façon à contrôler l'action du gouvernement alors que, dans les autres cela entrerait plutôt dans les compétences du président du parlement. Quant à la préparation interne du parlement lui-même, des structures politiques spéciales ont été créées dans plusieurs pays, mais dans 70 pour cent d'entre eux les structures existantes ont servi aussi à la préparation du parlement à la présidence. Des structures spéciales ont été créées par les parlements suivants : Belgique, La République Tchèque, France, Pays-Bas et Hongrie.

Comme le montre **la pratique du Parlement européen**, deux corps politiques sont impliqués aux activités relatives à la présidence. La Conférence des Présidents mène des consultations, en général quelques semaines avant le début d'une présidence, avec les principaux responsables

de la présidence en place et, en dehors de cela, la Conférence des Présidents de Commissions rencontre également le ministre chargé des affaires européennes au gouvernement de la présidence en fonction. Il est à noter qu'au début de la présidence, le premier ministre du pays exerçant la présidence tournante prononce en général un discours devant la session plénière du Parlement européen.

La grande majorité des parlements **n'ont adopté aucun document spécial de caractère stratégique** en vue de la préparation à la présidence, il y a plutôt eu élaboration de notes de caractère plus opérationnel. Des documents stratégiques n'ont été adoptés qu'en Autriche, en Espagne et en Hongrie.

Dans plusieurs États membres, 40 pour cent des pays ayant répondu au questionnaire (Autriche, Belgique, Finlande, Italie, Portugal, Slovaquie, Hongrie), un accord a été passé entre les groupes politiques parlementaires. La nature de ces accords a cependant été différente de pays en pays, certains d'entre eux concernaient surtout l'approbation commune des priorités présidentielles tandis que d'autres tentaient d'exclure de la préparation à la présidence les polémiques de campagne électorale.

Dans chacun des États membres répondant au questionnaire, **la préparation à la présidence a été élevée au niveau politique à l'intérieur du parlement**. En règle générale, c'est le bureau ou un autre organe de niveau présidentiel du parlement (Præsidium, College of Presidents, Conference of Chairmen, etc.) qui était le participant politique principal, mais la Commission des Affaires européennes a pu être aussi, par exemple, dans d'autres pays, l'acteur politique du plus haut niveau d'influence et de prise de décision (p.ex. au Danemark).

A une seule exception (Irlande<sup>2</sup>), les États membres ont signalé que **le Président de la chambre avait joué un certain rôle au cours de la préparation, il avait même eu, dans la plupart des États membres, un rôle prioritaire aussi bien dans la préparation que dans la réalisation**. Au parlement de nombreux États membres, il revenait même au Président du Parlement d'assurer la coordination politique de la préparation. Il est à souligner également que le Président du Parlement joue généralement un rôle important dans le maintien des contacts avec le Parlement européen. Le système des Réunions interparlementaires et des Rencontres

---

<sup>2</sup> Là, le rôle du Président s'est limité à l'ouverture protocolaire des sessions.

conjointes des commissions co-organisées avec le Parlement européen à Bruxelles n'a été mis en place qu'en 2005 et, de ce fait, une partie des parlements ne disposaient encore que d'interfaces de coopération bien moindres avec le Parlement européen au moment de la présidence exercée par leurs pays respectifs. Dans le cas des pays qui ont exercé la présidence au moment où fonctionnait déjà régulièrement le système des Réunions interparlementaires co-organisées avec le Parlement européen, il revenait au Président du Parlement de choisir les thèmes des Réunions interparlementaires et des Rencontres conjointes des commissions. Cela veut dire naturellement que pratiquement pour chacun des États membres le Président du Parlement a participé à une partie au moins des réunions présidentielles, mais pour sept parlements, il a participé à l'ensemble des réunions. Il est intéressant de noter que le Danemark souligne dans sa réponse que le Président du Parlement *n'a pas participé* à la COSAC, tandis que le Royaume-Uni met l'accent sur le fait que la COSAC constitue le seul événement présidentiel auquel la participation britannique était du niveau du Président du Parlement. Selon la pratique du Parlement européen, le Président du PE participe à la rencontre annuelle des présidents de chambre des pays membres de l'Union européenne<sup>3</sup>, et il est également présent à titre de co-président à toutes les Réunions interparlementaires.

**Le nombre des députés participant directement** à la préparation et à la réalisation de la présidence varie sensiblement de pays en pays. Les réponses au questionnaire montrent que ce chiffre va de cinq députés (Danemark) à plus de 30 députés (Allemagne p. ex.) et présente une gamme variable. Dans les cas les plus typiques, 15 à 20 députés participent activement à la réalisation parlementaire de la présidence.

La grande majorité des parlements n'ont organisé aucune **formation** (technique ou linguistique) **à l'intention des députés participant à la présidence** mais certains ont remarqué que les députés avaient des possibilités permanentes p. ex. de formation linguistique et ce indépendamment de la présidence. Parmi les pays adhérents en 2004, la Chambre tchèque des Députés a fait bénéficier les députés participant à la présidence de possibilités de formation linguistique et communautaire et la Pologne entend faire de même. Parmi les anciens pays membres, il convient de mentionner l'Autriche qui offrait aux députés participants des

---

<sup>3</sup> Selon la pratique actuelle, la conférence des présidents de chambre des États membres de l'Union européenne se réunit une fois par an. Aux termes des décisions antérieures, cette conférence n'est pas obligatoirement organisée par le pays exerçant la présidence. Il n'y a pas eu de coïncidence, par exemple, dans le cas de la Hongrie ou du Danemark, mais il y a eu coïncidence dans le cas du Portugal (cf. Questions relatives au budget).

formations linguistiques. Pour ce qui est de la langue française, il est à noter que dans plusieurs pays les ambassades de France et les instituts français ont apporté une contribution notable à la formation linguistique, en se chargeant même à titre gracieux de l'organisation de cours de perfectionnement en langue française.

Quant au **calendrier de la législation**, les États membres ont été pratiquement unanimes à juger que l'exercice de la présidence de l'Union n'avait aucun effet sur l'activité de législation. Cependant l'Eduskunta finlandaise remarque, par exemple, que pendant cette période, le parlement a fait preuve d'une attitude plus souple à l'égard des représentants du gouvernement pour lesquels l'activité au Conseil représentait une charge de travail supplémentaire notable. La Chambre italienne des Députés souligne également qu'il est bon qu'aucun événement parlementaire ne soit prévu par la présidence aux jours de séance plénière du parlement. Il faudra y veiller particulièrement au moment de l'élaboration des programmes.

**Dans le cas des parlements bicaméraux**, aucun document de coopération entre les deux chambres n'a été adopté, exception faite de la Slovénie, pour la période de la présidence, il a été procédé selon les règles en vigueur et, à une exception près, aucune structure commune n'a été créée entre les deux chambres pour la réalisation de la présidence<sup>4</sup>. Il convient de signaler l'exemple des Pays-Bas dont les deux chambres ont créé un « steering group » avec à la tête les deux Présidents. Ce groupe était responsable de la coordination générale et de la réalisation. Les deux chambres ne participaient pas à égalité au groupe étant donné que la seconde chambre (Tweede Kamer) dispose aux Pays-Bas de plus de députés et de fonctionnaires et de plus de fonds également.

**Quant à la division du travail entre les deux chambres**, il existe d'importantes différences provenant des structures démocratiques des États. Pour l'exercice de la présidence, il s'est révélé également que les parlements bicaméraux menaient des pratiques très différentes les uns par rapport aux autres.

---

<sup>4</sup> Il est à noter qu'au cas des parlements belge et irlandais, par exemple, les affaires communautaires sont de toute façon gérées en commun, dans ces pays la coopération des deux chambres était donc naturelle pendant la période de la présidence aussi.

- En Autriche, il n'y a eu aucune division formelle du travail entre les deux chambres;
- en Belgique, l'action a été concentrée au sein de la commission commune des affaires européennes ;
- en la République Tchèque, un consensus a été trouvé entre les directions politiques et administratives des deux chambres sur la répartition des tâches relatives à la présidence ;
- en France, la répartition des tâches a fait l'objet de concertations entre fonctionnaires approuvées par le niveau politique;
- en Allemagne, il revenait avant tout au Bundestag de préparer et de réaliser la présidence;
- en Italie, les tâches ont été réparties pratiquement à égalité entre les deux chambres;
- aux Pays-Bas, la coopération s'est faite au steering group mentionné compte tenu des proportions appliquées de manière générale;
- en Slovénie, c'est l'Assemblée nationale qui a joué un véritable rôle au moment de la présidence ;
- au Royaume-Uni, les deux chambres ont étroitement collaboré mais la House of Commons a pris une part technique plus grande dans la réalisation des tâches de la présidence.

Dans les États membres à système bicaméral, la répartition des tâches était donc généralement inégale entre les deux chambres. Il revenait souvent à une seule chambre d'effectuer toutes les tâches de la présidence avec une participation symbolique de l'autre chambre. Cela est cependant naturel dans la mesure où même en matière de travail quotidien il existe des différences notables entre les chambres.

Les mêmes écarts caractérisent **la répartition des frais entre les deux chambres**. Tandis que ceux-ci ont été répartis à égalité entre les deux chambres d'un certain nombre de parlements (Belgique, France, Italie), dans le cas des autres l'une des deux a pris en charge une partie plus grande des frais (p. ex. le Bundestag ou l'Assemblée nationale slovène). D'autres parlements bicaméraux fonctionnent avec des budgets communs et la présidence n'y a pas amené de différence (par exemple l'Autriche, les Pays-Bas ou l'Espagne). Il est à noter que l'organisation de la COSAC a fait l'objet, dans plusieurs parlements bicaméraux (p. ex.

Royaume-Uni ou Allemagne) de procédures spéciales (vu que de tous les événements en rapport avec la présidence, ce sont les frais d'organisation de la COSAC qui sont en général les plus élevés).

Quant aux **contacts avec le gouvernement**, on constate que dans la grande majorité des États membres il n'y a eu que des contacts informels entre le gouvernement et le parlement au sujet de la présidence<sup>5</sup>. Mais, à l'en croire les réponses, ces contacts informels ont permis de réaliser une coopération très efficace et relativement étroite. Il existe aussi, cependant, des exemples (celui du Danemark, p. ex.) de coopération sur la base d'arrangements formels. Mais les États membres soulignent à plusieurs reprises que l'essentiel c'est la mise en place et l'utilisation de contacts informels au niveau des fonctionnaires au cours de la préparation et de la réalisation de la présidence<sup>6</sup>.

Au sujet du **contenu de la présidence** (p. ex. programme présidentiel et priorités ; logo; budget; personnels), les gouvernements n'ont procédé pour 60 pour cent des cas à aucune concertation préliminaire avec les parlements. Ces 60 pour cent couvrent cependant aussi les parlements ayant effectué des concertations dans les cadres existants et non pas sous la forme de procédures particulières, il y a donc eu un dialogue d'un certain niveau mais pas de concertations régulières et formelles. Se sont cependant penchés tout spécialement sur cette question le Parlement belge, la Chambre italienne des Députés et l'Assemblée nationale hongroise. La Chambre italienne des Députés a par exemple adopté une directive parlementaire spéciale à l'intention du gouvernement au sujet des affaires de la présidence tandis que l'Assemblée nationale hongroise procède à des concertations régulières au sujet des questions de contenu et, fruit de cette activité, le groupe de travail Présidence de l'UE adopte des positions consensuelles<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Ce n'était cependant pas le cas du Parlement européen qui a procédé à des concertations régulières et formelles avec le gouvernement de l'État membre exerçant la présidence.

<sup>6</sup> La présidence belge de 2001 a fourni un exemple intéressant de la coopération avec les gouvernements, le gouvernement belge ayant en effet demandé à des députés de parcourir les États membres de l'Union et de répertorier ce que ceux-ci pensaient de l'avenir de l'Europe. Le rapport établi à cette occasion par les députés – Rapport sur l'Avenir de l'Europe – devait servir de base, ultérieurement, à la Déclaration de Laeken adoptée par les Chefs d'États et de Gouvernement sous la présidence belge.

<sup>7</sup> Pour plus de détail sur ce système, cf. la dernière partie du rapport ainsi que ses annexes.

**La plupart du temps** (plus de 60 pour cent des cas), **les gouvernements informent le parlement** après les prises de décisions **pour s'assurer de leur soutien consensuel ultérieur des éléments de préparation à la présidence retenus par le gouvernement.** Mais cela ne prend pas toujours une forme spéciale, le gouvernement tente souvent d'obtenir le soutien parlementaire en utilisant les cadres existants ce qui est naturellement relativement facile dans le cas des gouvernements majoritaires en gardant les cadres habituels du travail en commission.

En examinant la **présence des représentants du gouvernement** aux événements parlementaires, on constate, en lisant les réponses, que les ministres<sup>8</sup> participent en général aux événements organisés par le parlement. Dans de nombreux États membres (Allemagne, Italie, Pays-Bas et Slovaquie), le ministre, c'est-à-dire le président du conseil, responsable de la question donnée a participé à toutes les rencontres, mais dans les autres États membres aussi le gouvernement et le Conseil ont été souvent représentés aux différentes rencontres (typiquement, 5 à 10 ministres ont été présents aux rencontres parlementaires pendant une présidence). Il est à souligner également qu'aux côtés des ministres les secrétaires d'État et sous-secrétaires d'État des différents ministères ont également participé aux rencontres, la représentation gouvernementale peut donc être qualifiée de relativement massive et équilibrée sous toutes les présidences.

Dans 70 pour cent des États membres, le **premier ministre du pays exerçant la présidence** a participé à au moins une rencontre parlementaire. Ce n'était cependant pas le cas de l'Italie et du Royaume-Uni et, pour ce qui est de l'Espagne, le chef du gouvernement a participé à la conférence des présidents des Commissions des affaires étrangères ou plutôt au programme socioculturel organisé dans le cadre de la conférence. De la manière la plus caractéristique, les premiers ministres ont participé à la Conférence des commissions des affaires européennes (COSAC) ainsi qu'aux Réunions interparlementaires organisées à Bruxelles et éventuellement à la COFACC (Conférence des présidents des commissions des Affaires étrangères).

L'examen de la coopération avec les autres parlements et d'autres institutions montre que les mécanismes de maintien de contacts évoluent sensiblement au cours des années. La

---

<sup>8</sup> A ces occasions, les ministres ne représentent cependant pas seulement, et souvent ils ne représentent pas du tout « le pays hôte » à la rencontre des commissions spécialisées des parlements nationaux, ils y participent comme présidents de la formation du conseil dont ils dirigent les travaux pendant la présidence de leur pays et représentent le Conseil de l'Union européenne.

coopération entre les pays du trio présidentiel réalisée dans la pratique depuis plusieurs présidences constitue une nouvelle forme de coopération mais les relations entre les présidences parlementaires et la Commission européenne deviennent plus vivantes aussi.

Il ressort des réponses que 40 pour cent des États membres maintenaient des contacts et coopéraient avec les autres parlements au moyen de la COSAC (précédemment dans les cadres de la troïka). Cependant, depuis l'apparition des présidences du trio, on assiste à une coopération plus étroite au niveau des relations interparlementaires aussi. La préparation à la présidence de l'UE incite également les parlements à réaliser des coopérations plus approfondies. Ces coopérations sont restées informelles dans plus d'un pays, mais, dans d'autres, elles sont devenues formelles (Danemark-Pologne, Espagne-Belgique-Hongrie).

Au début de la préparation à la présidence, **la coopération avec le Parlement européen** était essentiellement constituée du maintien des contacts au niveau des fonctionnaires et l'objet de la coopération était généralement l'organisation des Réunions interparlementaires et des Rencontres entre Commissions. Les entretiens portaient sur ces questions, généralement au niveau des présidents de chambres, même dans les pays qui mettaient en place un dialogue de niveau politique dès un stade précoce de la préparation à la présidence.

Pour ce qui est de la coopération avec la Commission européenne, on constate que **sous une forme ou une autre, la Commission a participé dans chaque État membre**, excepté l'Italie et les Pays-Bas, **aux réunions parlementaires organisées en rapport avec la présidence**. Il s'agissait généralement de visites de commissaires (participation de 2 à 4 commissaires par semestre) mais plus d'une fois le président de la Commission européenne a lui-même participé à des réunions parlementaires (p. ex. dans le cas de la France, de l'Allemagne ou du Portugal).

**Les présidences ont en général pris contact avec les représentations de la Commission européenne dans les États membres et les bureaux du Parlement européen dans les États membres** (72 pour cent) et leur ont demandé de les aider notamment au sujet des invitations adressées aux commissaires et de l'obtention de documents d'information.

La plupart des parlements (66 pour cent) n'avaient pas de relations plus étroites que d'habitude **avec les eurodéputés élus au pays donné**. Un tiers des États membres font part de l'intensification de ces relations, souvent sans que cela ait pris une forme institutionnelle.

Plusieurs États membres soulignent que les eurodéputés constituent des canaux utiles de maintien de contacts avec les décideurs et l'administration du Parlement européen. Plus d'un parlement rappelle aussi que les eurodéputés ont participé à plusieurs reprises aux réunions du parlement consacrées à la présidence, souvent comme intervenants ou même comme conférenciers.

### ***RÉSUMÉ DES QUESTIONS POLITIQUES***

Dans le cas de la présidence de l'Union exercée par un pays, la dimension parlementaire représente la participation du principal niveau de la démocratie à la réalisation des tâches de la présidence. Bien que l'action y relative des parlements diffère de celle gouvernementale de la présidence, les deux peuvent se compléter et se renforcer, permettre de représenter de manière encore plus cohérente les priorités présidentielles d'un pays donné et en montrer une image complète. Mais, pour pouvoir contribuer efficacement à l'action de la présidence, les parlements doivent se préparer aux défis auxquels ils seront confrontés. Ce sont avant tout les députés qui doivent en porter le poids politique. A condition que la préparation se fasse avec des objectifs et des méthodes clairs, les fonctionnaires peuvent aider efficacement le travail des députés. Les parlements disposent en général d'expériences adéquates d'organisation d'événements internationaux mais la réalisation d'une présidence exige un travail beaucoup plus coordonné et complexe.

### ***Conclusions***

La plupart des parlements commencent à se préparer aux tâches relatives à la présidence un an et demi à l'avance. Dans un certain nombre de cas, le travail préparatoire est d'une plus large envergure et englobe aussi le contrôle de la préparation du gouvernement et y contribue de façon constructive. Cela peut augmenter le rôle et l'influence des parlements dans leurs pays respectifs et aussi, de façon indirecte, à la prise des décisions au niveau de l'Union européenne. Vu le caractère et l'importance de la préparation, les parlements la suivent au niveau politique d'une attention soutenue et, dans un certain nombre de cas, expriment l'importance de cette action en lui créant des structures spéciales. Certains parlements essaient d'assurer la préparation en adoptant un document stratégique ou en concluant des arrangements entre les partis même si ce n'est pas encore une pratique adoptée par tous. Les représentants numéro un

des parlements, les présidents de chambre jouent eux-mêmes un rôle prioritaire au cours de la présidence. Par leur action, ils peuvent en effet donner une aide importante aux coordinations et promouvoir la conclusion d'arrangements avec les institutions communautaires et les parlements nationaux d'autres États membres. Ils jouent, en dehors de cela, un rôle évident par leur présence représentative au moment des événements. Plusieurs députés participent également au travail, leur nombre varie de pays en pays, il est en moyenne de 15 à 20.

Dans les parlements bicaméraux, la coopération se fait la plupart du temps comme d'habitude et, compte tenu des différentes structures démocratiques, la répartition des tâches entre les deux chambres varie de pays en pays (en matière de prise en charge des frais également).

La participation de ministres (représentant le Conseil aussi) et du premier ministre du pays exerçant la présidence et la visite des membres de la Commission aux manifestations parlementaires ne font que souligner l'importance du volet parlementaire de la présidence. Les expériences montrent que cela se fait effectivement et en observant les tendances, on constate que les événements parlementaires sont pris de plus en plus au sérieux et par les gouvernements et par la Commission qui considèrent de plus en plus leur participation comme une tâche régulière.

Au cours de la dernière décennie, les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux sont devenues plus équilibrées et plus étroites. Il ne s'agit pas là uniquement des rencontres à l'occasion de la conférence des présidents et du riche tissu des relations bilatérales mais aussi de la mise en place du système des Réunions interparlementaires et des Rencontres des commissions qui occupent une place de plus en plus déterminante depuis quelques années en matière de débats des politiques européennes.

Quant aux questions politiques, il convient d'attribuer une attention particulière à un certain nombre de choses au cours de la préparation de la présidence. Une structure de niveau politique, mise en place exprès à cette fin au sein de plusieurs parlements, peut contribuer à rendre plus efficaces la préparation du parlement et, au cas échéant, la préparation commune du parlement et du gouvernement. Il peut être utile, à cet égard, de coopérer avec le gouvernement et d'exercer un contrôle parlementaire du gouvernement dès le début de la préparation à la présidence. Cela peut contribuer à augmenter le rôle des parlements et, conformément aux tendances établies par le Traité de Lisbonne, d'exercer une influence plus grande à la prise de décisions communautaires.

## QUESTIONS PRATIQUES

---

Au moyen des questions relatives aux affaires pratiques, nous avons tenté d'explorer les tâches complexes et non routinières pour la plupart des parlements de la préparation à la présidence et de mettre en évidence les points au sujet desquels les parlements suivent la même pratique et ceux qu'ils traitent de manière différente. Dans cette partie, nous analysons d'abord les questions organisationnelles, puis les affaires de personnels, la coopération pratique avec le Parlement européen, les frais relatifs à la présidence, les marchés publics éventuels, la communication, ainsi qu'un certain nombre de questions diverses.

En matière de réalisation pratique de la présidence, la première question, la question la plus importante qui se pose au cours de la planification est de savoir **combien d'événements parlementaires auront lieu pendant les six mois de la présidence**. Les réponses données à cette question par les États membres présentent de très grands écarts. Cela s'explique probablement par le fait que certains États membres prennent en compte aussi les réunions conjointes organisées au Parlement européen et les principales rencontres bi- et trilatérales relatives à la présidence alors que d'autres se limitent dans leurs réponses aux rencontres organisées dans leur parlement. On peut dire, sur la base des réponses, que le nombre des événements parlementaires par présidence varie entre 3 (Luxembourg) et 20 (Danemark). Compte tenu de la moyenne des réponses, on peut prévoir en moyenne 10 rencontres au cours des six mois de présidence (sans compter les Rencontres conjointes des commissions organisées au PE).

Il s'agit notamment des rencontres suivantes:

- COSAC (Conférence des commissions des affaires européennes) et rencontre présidentielle COSAC
- COFACC (Conférence des présidents des commissions des Affaires étrangères)
- Rencontre des commissions de l'intérieur et de la justice
- Rencontre des commissions de la défense

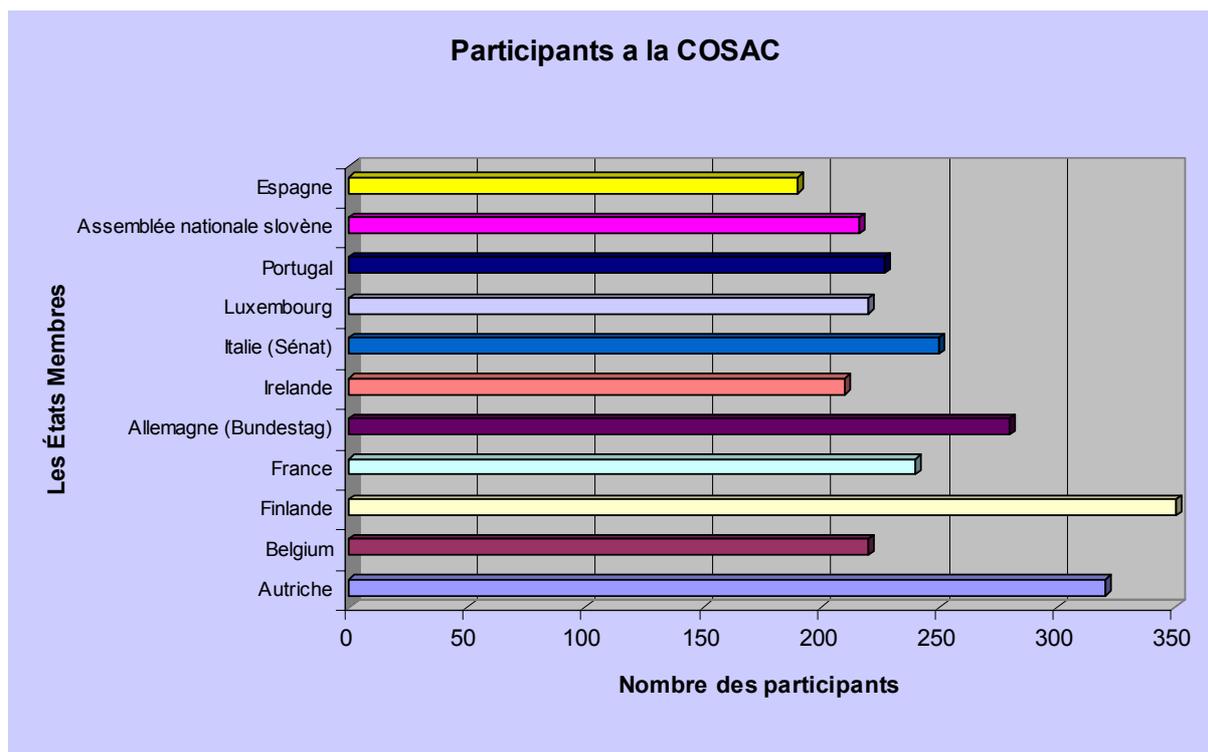
- Rencontre des commissions de l'agriculture

Au cours des années précédentes, il y a eu également des rencontres dans de nombreuses autres matières :

- Budget et finances
- Protection de l'environnement
- Développement international
- Énergie
- Affaires culturelles
- Formation, recherche et affaires scientifiques
- Égalité des chances

Au Parlement européen il y a en général deux Réunions interparlementaires par semestre et plusieurs Rencontres conjointes de commissions dont l'objet est partiellement fixe ou suit une pratique établie (p. ex. Rencontre conjointe sur la stratégie de Lisbonne) mais des thèmes particuliers peuvent également être choisis (p. ex. Rencontre conjointe de commissions sur les Balkans occidentaux pendant la présidence slovène).

**Quant au nombre des participants**, on ne peut guère définir de chiffres plus ou moins précis. Le nombre des participants à la COSAC variait selon les présidences entre 190 et 350 tandis qu'aux autres rencontres de commissions parlementaires beaucoup moins de participants se sont réunis, leur nombre variant entre 45 et 150. La répartition des participants entre députés et fonctionnaires montre une proportion approximative de moitié-moitié selon les statistiques de plusieurs parlements.



### Participants aux autres rencontres de commissions

<b>Autriche</b>	<b>50-110</b>
<b>Belgique</b>	<b>100</b>
<b>Finlande</b>	<b>80-150</b>
<b>France</b>	<b>50-140</b>
<b>Allemagne (Bundestag)</b>	<b>80-120</b>
<b>Irlande</b>	<b>60</b>
<b>Italie (Chambre des Députés)</b>	<b>60</b>
<b>Italie (Sénat)</b>	<b>90-130</b>
<b>Luxembourg</b>	<b>90-110</b>
<b>Portugal</b>	<b>60-80</b>
<b>Slovénie (Assemblée nationale)</b>	<b>50-110</b>
<b>Espagne</b>	<b>45-70</b>

Pendant la période de préparation à la présidence, l'une des premières tâches des parlements est de décider **quelles rencontres de commissions ils entendent organiser au cours des six mois**. Ces décisions ont été prises à des moments très différents dans les différents États

membres. Quelques États membres ne se sont décidés qu'environ six mois à l'avance au sujet du choix des rencontres de commissions tandis que la Finlande, par exemple, a pris la décision y relative plus de deux ans à l'avance. Pour **ce qui est de la moyenne des États membres**, on peut dire qu'environ **10 à 11 mois à l'avance on peut déjà savoir** quelles rencontres de commissions auront lieu au cours des six mois de présidence.

Quant au **planning des événements organisés** sous une présidence parlementaire, il n'y a aucun schéma retenu. Les États membres ont cependant estimé, en mettant l'accent sur des aspects généralement semblables, qu'il était important de souligner les points suivants :

- il faut que les rencontres s'étalent au cours des six mois, les dates ne doivent pas être trop rapprochées ;
- il convient de fixer la date des réunions interparlementaires à une période précédant tel ou tel événement européen majeur (p. ex. réunion du Conseil européen) et, quant aux rencontres de commissions, il est bon qu'elles aient lieu avant la réunion d'une formation du Conseil traitant la même question ;
- il convient de tenir compte des fêtes nationales ;
- il convient de coordonner le calendrier présidentiel préalable du gouvernement, le calendrier parlementaire et le calendrier du Parlement européen ;
- il est bon qu'il n'y ait pas le même jour d'autres programmes, de présidence gouvernementale, dans la capitale.

Au sujet du calendrier des événements parlementaires, il y a eu en général dans les différents États membres des coordinations informelles avec le gouvernement. La définition des dates figurant au calendrier s'est faite en moyenne une année à l'avance. Certes, il y a eu d'autres exemples aussi : dans certains pays les décisions y relatives ont été prises bien plus tôt (24 à 27 mois à l'avance par exemple en Finlande), tandis que dans d'autres elles ont été prises 3 mois avant le début de la présidence (Italie). Il est à noter que tous les parlements n'ont pas publié le calendrier de la présidence parlementaire tout de suite après la prise de décision. Les parlements s'informent sur les calendriers parlementaires présidentiels à des dates très variables. Il existe donc des pratiques différentes bien que de nombreuses rencontres interparlementaires ont confirmé que la définition au moment opportun, le plus tôt possible des dates des événements présidentiels pouvait contribuer grandement à la prévisibilité et à la

possibilité pour les députés d'y participer.

Quant à la **préparation du contenu de la présidence**, les parlements des États membres s'y prennent en moyenne 8 à 9 mois à l'avance. Là aussi, il y a quelques pays qui commencent à préparer le contenu de la présidence plus tôt (p. ex. l'Autriche deux ans à l'avance), tandis que certains autres ne s'y mettent qu'à une date relativement proche des rencontres (p. ex. le Luxembourg ou l'Espagne 3 mois à l'avance).

Les parlements agissent très différemment aussi au sujet de la **création d'une structure centrale de coordination** facilitant la gestion de la présidence au sein du parlement. Près de la moitié des parlements ne mettent en place aucune structure de ce genre tandis que l'autre moitié répond à cette question par l'affirmative. Ceux qui créent une unité spéciale procèdent aussi de différentes manières. Plusieurs pays ont mis en place un groupe spécial chargé de la coordination (la République Tchèque, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Slovénie<sup>9</sup>, Hongrie et ce sera probablement le cas de la Pologne aussi) tandis qu'en Espagne la coordination a été confiée à un conseiller juridique et à son collaborateur.

Les États membres présentent des différences aussi au sujet des organes participant à la préparation de la présidence. Les réponses montrent qu'il s'agit là de solutions tout à fait spécifiques pour chaque parlement.

---

<sup>9</sup> De toutes les structures spécialement créées au sein des parlements en vue de coordonner les tâches de la présidence, il convient de rappeler la pratique du « Project Group » institué par l'Assemblée nationale slovène. Les membres en ont été désignés en avril 2006 par le Secrétaire général et le but recherché par la création de cette structure était de gérer centralement toutes les tâches relatives à la présidence, y compris l'organisation des événements et le maintien des contacts avec le gouvernement. Ce groupe a également été chargé de préparer des documents d'information à l'intention des commissions (abstraction faite des rapports techniques spéciaux) et de la présidence parlementaire. Le groupe était responsable de l'établissement du calendrier et du maintien des contacts au niveau des fonctionnaires avec le PE et de l'ensemble des questions techniques et de logistique.

<b>Autriche</b>	Président, Conférence des Présidents et présidents de commissions
<b>Belgique</b>	La Commission commune des affaires européennes et les services du protocole
<b>Danemark</b>	Commission des Affaires européennes
<b>Finlande</b>	Aucune structure spécifiquement concernée
<b>Bundestag allemand</b>	Le Président et ses adjoints, la présidence, le Conseil des Seniors et les commissions concernées
<b>France</b>	Le Président et les Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat
<b>Irlande</b>	La Commission commune des affaires européennes, le groupe de planification et les secrétariats des commissions
<b>Italie - Chambre des Députés</b>	Le Président et les commissions concernées
<b>Italie - Sénat</b>	Les commissions concernées
<b>Luxembourg</b>	Direction des Affaires étrangères
<b>Pays-Bas</b>	Le steering group chargé de la présidence et les comités d'organisation créés avant les conférences
<b>Portugal</b>	Le Président, les commissions concernées, le Secrétaire général, etc.
<b>Slovénie Assemblée nationale</b>	Conseil des Présidents, Commission des affaires européennes, etc.
<b>Espagne</b>	Les Bureaux et les directions des affaires internationales
<b>Royaume-Uni</b>	Le Président

La plupart des parlements n'ont pas arrêté de **planning concernant les délais de réalisation des tâches de préparation à la présidence**. Cinq parlements seulement ont adopté des documents de ce genre et une partie de ces documents mêmes étaient relatifs aux manifestations de la présidence.

Quant aux **programmes culturels** offerts à l'occasion des réunions de la présidence, les événements les plus caractéristiques organisés par les parlements ont été :

- Des visites d'expositions
- Des dîners sur des sites historiques

- Des programmes de musique et de danse (en général de caractère local)
- D'autres événements présentant les curiosités du pays (p. ex. présidence irlandaise – Musée Guinness)

Chaque présidence voudrait naturellement présenter son pays mais un certain nombre d'États membres rappellent dans leurs réponses qu'il faut veiller aussi à ce que le programme culturel ne relègue pas au second plan les entretiens professionnels. Il y a diverses opinions quant à la question de savoir en quelle mesure les spécificités nationales peuvent influencer sur les programmes culturels et professionnels. Il est en général jugé peu favorable que l'ordre du jour politique soit trop dominé par les caractéristiques nationales, mais il est à noter que les parlements des États membres peuvent relativement librement choisir une partie des rencontres de commissions, ils peuvent donc, s'ils le souhaitent, influencer les thèmes et par là le caractère de la présidence (p. ex. initiative française de rencontre des commissions chargées de l'égalité des chances). Mais en fin de compte, ce sont surtout les programmes culturels et sociaux qui permettent de mettre l'accent sur les particularités nationales.

Moins de 30 pour cent des États membres (Autriche, la Chambre tchèque des Députés, France, Pays-Bas et Royaume-Uni) ont eu recours aux prestations **d'agences externes d'organisation d'événements**, une majorité significative d'entre eux ayant assuré l'organisation des événements de leurs propres ressources. L'organisation de l'interprétation a nécessité le recours à des ressources externes car aux rencontres de la COSAC la traduction est obligatoire vers toutes les langues de l'Union européenne<sup>10</sup>. Aux autres rencontres, en dehors de la COSAC, la plupart des parlements ont assuré aux participants la traduction en anglais et en français ainsi que des cabines de traduction aux délégations qui arrivaient avec leurs propres interprètes. On a vu, en outre, traduire dans les langues du pays hôte et, parfois, en allemand ou éventuellement en espagnol et en italien<sup>11</sup>. Les parlements ont en général passé à l'avance des

---

<sup>10</sup> Cela entraîne d'ailleurs un problème supplémentaire car non seulement les interprètes et les équipements d'interprétariat augmentent sensiblement les frais mais plusieurs parlements sont obligés d'organiser les réunions dans des sites externes.

<sup>11</sup> La solution adoptée à la conférence des présidents des parlements des États membres de l'Union européenne peut constituer un exemple d'économie de frais. Ce régime linguistique a été adopté en 2005 à Budapest et facilite grandement aux parlements hôtes de ne pas devoir prendre en charge tous les frais d'interprétariat et constitue aussi une rationalisation de l'interprétariat recherchée par tous tout en assurant que chaque président de chambre

contrats spéciaux avec les interprètes pour s'assurer leurs prestations aux rencontres parlementaires.

Les 250 participants qui arrivent en moyenne à la COSAC et les difficultés d'installation des cabines de traduction font que de nombreux parlements **organisent des réunions non seulement sur les sites parlementaires** mais aussi sur des sites externes (p. ex. centres de conférences, salles de concert). Les parlements se sont divisés de ce point de vue en deux groupes égaux : la moitié des chambres ont accueilli toutes les rencontres tandis que l'autre moitié des chambres ont eu recours à des lieux externes également. (Les programmes culturels ont eu lieu naturellement, pratiquement pour les cent pour cent des cas, à l'extérieur des parlements.)

Quant aux **réservations d'hôtels**, on peut dire qu'après la détermination des dates, les parlements ont tout de suite procédé à des réservations groupées pour assurer les places d'hôtel en se mettant d'accord en général avec plusieurs hôtels. Neuf mois en moyenne à l'avance, les parlements ont déjà réglé le problème de l'hébergement.

A quelques exceptions près, les parlements n'ont pas assuré de salons VIP aux délégations qui arrivaient. Il y a eu quelques exceptions à cette règle pour l'accueil de commissaires européens ou de présidents de chambre, à ces occasions les hôtes ont pris en charge les frais supplémentaires y relatifs.

Pour ce qui est des **services de sécurité**, les parlements européens procèdent tous de la même manière, conformément à la pratique générale suivie en cas d'événements parlementaires internationaux.

Les parlements des États membres ont également recouru à la même pratique **pour ce qui est des transports** : les organisateurs ont pris en charge les déplacements entre les hôtels désignés comme lieux d'hébergement officiels de la conférence et les sites de la conférence et ils ont transporté les participants aux lieux des événements sociaux, ces transferts se faisant généralement en autocars mis à disposition par la présidence. Le transfert depuis l'aéroport

---

puisse prendre la parole dans la langue de son pays. (Le régime linguistique fixe la répartition des frais et les engagements des États membres.)

jusqu'en ville et le retour ont cependant été à la charge des délégations (qui ont éventuellement bénéficié de l'aide des ambassades).

**Le nombre des collaborateurs de l'office participant directement aux préparatifs et à la réalisation de la présidence** présente de grandes différences de parlement en parlement des États membres. Tandis que le Royaume-Uni, l'Autriche et la Finlande ne mentionnent que trois personnes, au Portugal 20 personnes ont participé au groupe de préparation directe de la présidence ; en moyenne, 7 personnes s'occupaient directement des tâches de la présidence. Un nombre naturellement plus grand de collègues se sont occupés de la présidence sans participer pour autant à la coordination centrale. Là aussi c'est au Portugal que la participation a été la plus large, 100 personnes s'occupant de la présidence, tandis qu'ailleurs ce nombre se situait autour de 30 personnes (12 à 50). Cet effectif élargi comprend naturellement chaque fois aussi les secrétariats des commissions concernées auxquels incombent toujours des tâches de préparation et de réalisation des rencontres de commissions. Mais selon les réponses le gros du travail est effectué par les départements des affaires européennes, les unités chargées des affaires extérieures ainsi que les secrétariats des commissions des affaires européennes.

Les fonctionnaires chargés des tâches parlementaires de la présidence **ne faisaient partie** qu'au Danemark et partiellement en Allemagne **de l'équipe centrale gouvernementale de la présidence**, dans les autres pays ils en étaient complètement indépendants. Cependant, dans plusieurs pays (Autriche, la République Tchèque, Royaume-Uni, France), une partie des fonctionnaires parlementaires pouvaient participer aux exercices présidentiels organisés par le gouvernement.

A peu d'exceptions près, les fonctionnaires participant au travail de la présidence au parlement n'ont pas bénéficié de **dotations** spéciales. Ils ont cependant eu droit à la compensation des heures supplémentaires que devaient faire généralement les collègues chargés de la coordination centrale. Cependant les parlements autrichien, irlandais, slovène et espagnol ont accordé des dotations supplémentaires aux membres de l'équipe parlementaire chargée de la présidence.

Pour la période de la présidence, certains parlements ont aussi engagé des **collaborateurs spéciaux** chargés des tâches supplémentaires. Ces collaborateurs engagés de manière additionnelle sont intervenus à titre de stagiaires et même quand ce n'était pas le cas, ils ne

pouvaient avoir avec les parlements que des contrats à durée déterminée. Ces collaborateurs ont été engagés soit juste au début de la présidence soit quelques mois avant et leur contrat de travail a expiré en général à la fin de la présidence. Le plus grand nombre en a été engagé en Autriche où 6 personnes ont été embauchées 6 mois avant le début de la présidence tandis que plusieurs parlements (p. ex. la Chambre italienne des Députés, le Bundestag ou les deux chambres du parlement français) ont fait face aux exigences de la présidence en utilisant exclusivement leurs ressources existantes. Seuls la Slovénie et le Danemark ont eu recours expressément à des étudiants surtout pour résoudre des problèmes de logistique.

La plupart des parlements (plus de 80 pour cent) n'ont organisé **aucun exercice spécial à l'intention des collègues chargés directement de la présidence**, abstraction faite de leur participation aux événements similaires organisés par la présidence précédente. Quelques parlements ont cependant noué des contacts avec les collègues parlementaires d'autres pays, par exemple les chambres tchèques ont coopéré avec le parlement français, la Slovénie et le Parlement européen ; la France avec le Portugal et la Slovénie, la Slovénie avec la Finlande et l'Autriche, la Hongrie avec la Slovénie et la Pologne et, dans le cadre du trio, avec la Belgique et l'Espagne.

**Au Parlement européen, les tâches relatives à la présidence** sont accomplies par les collaborateurs de la Direction générale « D ». Au cours des dernières années, le Parlement européen a mis en place une pratique en vue d'aider le parlement de la présidence suivante de l'Union. Les programmes élaborés à cette fin ont pour but de contribuer au renforcement des capacités administratives des parlements avant l'exercice de la présidence.

**En vue de se préparer aux Réunions interparlementaires et aux Rencontres de Commissions**, les parlements nationaux prennent contact avec le Parlement européen 6 à 12 mois avant la présidence. Il paraît, à la lumière des réponses, que les thèmes des rencontres sont arrêtés dans pratiquement tous les cas sans exception d'un commun accord par le président du parlement national et le président du Parlement européen. Les réponses des États membres montrent que la préparation des décisions a parfois été lente de la part du Parlement européen (à cause de sa structure plus bureaucratique) mais qu'une fois les décisions prises, les événements ont pu être réalisés avec succès. En dehors du Parlement européen, les parlements n'ont en général pas discuté entre eux les thèmes des rencontres mais étaient prêts à fournir des informations ultérieures aux divers forums interparlementaires au sujet des décisions prises (p.

ex. rencontres des agents de liaison).

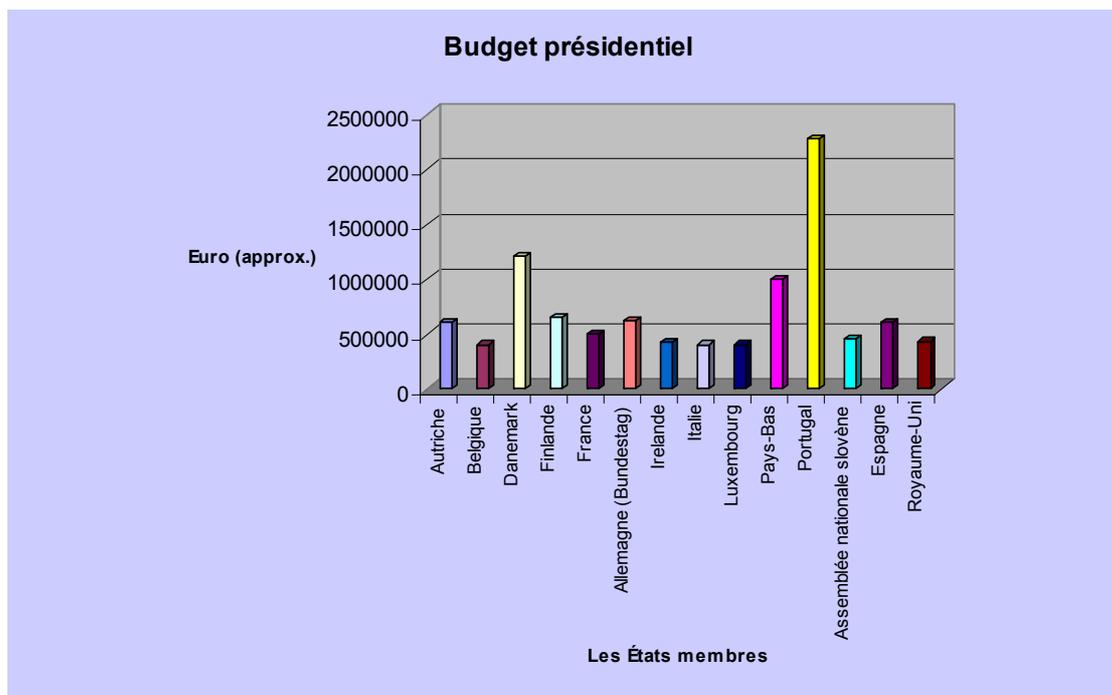
Le maintien de contacts avec le Parlement européen était en général assuré par les parlements au moyen des représentants permanents des offices des parlements nationaux à Bruxelles, mais il y a eu aussi des contacts permanents directs entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Au niveau des fonctionnaires, il existe en général des relations très actives entre les parlements des pays exerçant la présidence et le Parlement européen. L'un des exemples en est la visite à Bruxelles, avant les Réunions interparlementaires, du (des) collègue(s) chargé(s) de l'organisation de la réunion. Les frais généraux des rencontres co-organisées (réunions interparlementaires et rencontres des commissions) sont toujours pris en charge par le Parlement européen.

Pour la période de la présidence, certains parlements ont augmenté les effectifs de leurs représentations permanentes à Bruxelles. Il en a souvent été ainsi pour faire face au supplément de travail de secrétariat de la COSAC. Certains parlements ont eu recours à l'emploi de stagiaires pour pouvoir effectuer le travail supplémentaire incombant au bureau permanent pendant la durée de la présidence et ces stagiaires ont pu parfois effectuer aussi une partie du supplément de travail dû à la participation au secrétariat de la COSAC. Pour la période de la présidence, les bureaux permanents n'ont pas reçu de ressources financières complémentaires pour couvrir leurs dépenses.

Quant aux expériences du Parlement européen, on constate que, d'une façon générale, les fonctionnaires du Parlement européen prennent contact avec le parlement du pays appelé à exercer la prochaine présidence six mois à l'avance et que les relations deviennent toujours plus intensives à l'approche de la présidence, conduisant à de plus en plus de rencontres bilatérales entre le Parlement européen et les États membres (la plupart de ces rencontres ont lieu à Bruxelles).

**Quant aux frais**, il y a de très grandes différences entre les parlements des États membres. Le budget présidentiel des parlements des États membres dépend grandement, naturellement, de la volonté du parlement de réaliser ou non une présidence « grand format » (tout comme dans le cas des gouvernements mais naturellement en une bien moindre dimension), de prendre en charge ou non certains frais supplémentaires (p. ex. les frais relatifs aux programmes culturels peuvent différer beaucoup d'un parlement à l'autre, mais il coûte plus cher aussi d'organiser un

événement ailleurs et non pas dans la capitale).<sup>12</sup> Les parlements ont en général formé d'importantes réserves et, la plupart du temps, ont surestimé les frais (p. ex. dans le cas des Pays-Bas, 1.500.000 euros étaient prévus mais la présidence n'a coûté au parlement que 1.000.000 euros), cela s'explique probablement par le fait qu'on ne peut faire à l'avance que des estimations concernant le nombre des participants.



**Parmi les frais, le poste le plus important** est dans le cas de tous les parlements, pratiquement sans exception, celui des frais d'interprétariat. Les autres postes importants ont été le transport, les installations techniques, les cadeaux et les frais d'hôtellerie.

Les frais ont été occasionnés en général pendant les six mois de la présidence, ce qui explique qu'au cours des années précédentes les parlements n'ont pas retenu de ressources importantes aux fins de la présidence. Les réponses des États membres montrent unanimement que le budget de la présidence parlementaire fait partie du budget parlementaire et non pas des frais généraux de la présidence, le budget du parlement est donc totalement indépendant du budget gouvernemental. Il est à noter cependant que dans plus d'un cas, le parlement pouvait disposer

<sup>12</sup> Il est à noter que les frais particulièrement élevés dans le cas du Portugal ont été occasionnés, entre autres, par le fait que la conférence des présidents et la rencontre préparatoire des hauts fonctionnaires ont été organisées également pendant les six mois de présidence.

aussi des ressources logistiques du gouvernement, (dans plusieurs pays à titre gracieux après conclusion d'un arrangement spécial) et dans plusieurs pays, les cadeaux du protocole gouvernemental étaient utilisés aussi par le parlement au cours des rencontres.

Il est intéressant que le Parlement européen n'a pas de budget spécial consacré aux présidences et les rencontres co-organisées sont financées par les fonds destinés au maintien des relations avec les parlements nationaux. Les frais les plus élevés sont là aussi occasionnés par la traduction car les Réunions interparlementaires organisées au PE sont en général traduites dans presque toutes les langues officielles de l'Union européenne.

**Quant aux marchés publics**, la plupart des parlements n'avaient pas besoin de passer de marchés publics de niveau européen, ils n'ont lancé que des appels d'offres à l'intérieur du pays ou même pas. Les appels d'offres lancés avaient en général pour objet l'interprétariat, le transport, l'hôtellerie. Les appels d'offres ont été publiés en général une année à l'avance. Cependant, dans le cas de la présidence finlandaise, un marché public de niveau européen a dû être passé par l'Eduskunta à cause des frais d'interprétation. L'appel d'offres a été lancé en commun par le parlement et le gouvernement environ deux ans avant la présidence.

La pratique des États membres diffère aussi en matière de **communication de la présidence parlementaire**, mais on peut constater que pratiquement tous les parlements utilisent leurs ressources générales, existantes, leurs services de presse tout à fait indépendamment du gouvernement. (Ils n'ont donc pas recours à des sociétés externes de RP et de communication.) Il est à noter qu'au Danemark les informations ont été communiquées à la presse et aux ambassades étrangères par les canaux du gouvernement (l'information générale de l'opinion publique ayant été assurée par le parlement). Un autre bon exemple de la coopération de ce type avec le gouvernement : le gouvernement tchèque a inscrit les principaux événements parlementaires aussi dans le calendrier général du pays pour la présidence de l'Union. Cette initiative pourrait être exemplaire pour l'avenir car les personnes qui s'y intéressent peuvent avoir ainsi une image plus homogène des programmes de différents niveaux et de différents aspects de la présidence et l'on peut plus facilement attirer l'attention de cette manière aux événements parlementaires dont la communication est plutôt difficile dans le cas de presque tous les parlements. Les relations avec les médias devraient cependant être renforcées pour la période des présidences, un exemple en est décrit par le Bundestag allemand. Leur service de presse a enrichi ses listes de contacts et, pendant la présidence, il traitait les affaires relatives à

l'Union de façon proactive, leur donnant plus de place dans les relations du parlement avec la presse. La plupart des parlements n'ont pas mis en place de stratégie parlementaire spéciale envers les médias (même si l'on trouve des exemples à cela aussi), ils ont cependant essayé de maintenir constamment l'attention des journalistes à l'égard des événements parlementaires en leur envoyant des documentations et des paquets de presse. La plupart des parlements n'ont pas été entièrement satisfaits de la couverture par les médias des événements parlementaires mais comme plusieurs parlements l'indiquent, il s'agit là d'un problème général dans le cas des parlements.

En vue d'aider le public à s'informer, les parlements ont en général créé une page dédiée à la Présidence sur le **site internet parlementaire** existant et certains parlements ont créé même un site internet indépendant du site du parlement. L'enregistrement en ligne aux différents événements n'a cependant pas été utilisé par autant de parlements, il a été possible uniquement sur les sites finlandais, allemand et italien. Les expériences de ces trois pays ont cependant été positives. Il n'a pas été nécessaire d'acquérir de logiciels spéciaux aux fins des présidences. Les matériels relatifs à la présidence (programmes, liste des participants, informations pratiques, etc.) étaient accessibles en ligne et sur support papier également à l'intention des participants. Les parlements ont réalisé aussi des publications pendant les présidences pour aider les participants à s'informer et à connaître leurs institutions. La moitié des États membres ont réalisé exprès de telles publications aux fins de la présidence, l'autre moitié ayant utilisé à cette fin les publications qui étaient déjà disponibles.

Les parlements n'ont pas pris de contacts spéciaux avec les **organisations civiles** au sujet des présidences (à l'exception de la Finlande qui maintenait des contacts avec des organisations civiles pertinentes capables de fournir des informations précieuses au sujet de certaines questions spéciales). Relativement peu de parlements ont eu recours aux **services parlementaires de recherche**, ceux qui l'ont fait leur ont demandé des documents d'information politiques à l'intention des députés.

### ***Conclusions***

La présidence place les parlements devant un certain nombre de défis d'ordre pratique. Elle exige la coordination de beaucoup d'éléments ce qui ne peut être fait sans une préparation

précise et solide. Pour que l'examen des questions de fond et les concertations politiques entre les représentants des différents États membres puissent recevoir la plus grande attention, il importe que l'infrastructure pratique des rencontres soit bien préparée. Voilà pourquoi il est important que les expériences déjà obtenues soient partagées car, contrairement aux questions politiques qui nécessitent que l'on tienne compte d'un grand nombre de spécificités nationales, en matière d'affaires pratiques il s'agit de solutions universellement applicables et de tâches incombant de la même manière à tous les parlements.

Il est important de noter à ce sujet que quel que soit la solution de coordination choisie par un parlement, il est bon qu'il y ait une structure de coordination des tâches au niveau politique comme au niveau des fonctionnaires. Il faut tout d'abord fixer le nombre et la nature des rencontres puis calculer les frais y relatifs. Ce dernier point est très difficile pour les parlements, le nombre des participants ne pouvant être déterminé à l'avance et pouvant sensiblement changer de semestre en semestre, et des différences notables pouvant même exister entre les rencontres organisées au même semestre.

Quant au choix des rencontres, il existe un certain nombre de considérations pratiques tirées des expériences. Il est par exemple important d'étaler les rencontres sur les six mois pour que les dates ne soient pas trop rapprochées; il est bon que les rencontres parlementaires aient lieu à une période précédant tel ou tel événement européen majeur (p. ex. réunion du Conseil européen) et, quant aux rencontres de commissions, il est bon qu'elles aient lieu avant la réunion d'une formation du Conseil traitant la même question ; il est important aussi de tenir compte des fêtes nationales; de coordonner le calendrier présidentiel préliminaire du gouvernement, le calendrier parlementaire et le calendrier du Parlement européen; enfin, il est bon qu'il n'y ait pas d'autres programmes présidentiels, gouvernementaux le même jour dans la capitale.

C'est l'organisation de la COSAC qui représente la tâche la plus difficile pour les parlements, il s'agit non seulement d'une charge financière mais aussi de la tâche logistique la plus ardue. Souvent cette rencontre ne peut même pas être organisée au parlement car la traduction dans toutes les langues de l'Union exige l'installation d'un grand nombre de cabines de traduction et le nombre des participants aux réunions de la COSAC est en général le double de celui des participants aux rencontres de commissions les plus nombreuses.

Au cours de la préparation, l'une des tâches majeures consiste à choisir et à préparer les collègues chargés de la coordination de la présidence. Cette équipe aura en effet à résoudre un grand nombre de problèmes de la réservation des hôtels à l'engagement des interprètes et à l'organisation des cadeaux. Sur la base des expériences on peut dire que la réservation des hôtels ou l'organisation de l'interprétariat ne pose pas de problème aux parlements si le travail est effectué avec les soins nécessaires, mais il importe d'agir dans les deux cas, bien avant les dates de la présidence. Les transports doivent également être organisés mais cela se fait selon une pratique bien établie entre les parlements.

L'organisation de l'interprétariat met le parlement devant un grand défi car lors des rencontres de la COSAC la traduction doivent se faire dans toutes les langues de l'Union. Aux autres rencontres, en dehors de la COSAC, les parlements assurent en général aux participants la traduction en anglais et en français ainsi que des cabines de traduction aux délégations qui arrivent avec leurs propres interprètes. Le régime linguistique utilisé à la conférence des présidents de chambre peut constituer un bon exemple pour la solution de l'interprétariat.

Les parlements ne disposent cependant pas toujours de ressources humaines suffisantes pour faire face à toutes les tâches et de ce fait le rôle de maintien de contacts des bureaux permanents de Bruxelles a une importance particulière durant les six mois de présidence, tout comme l'embauche éventuelle bien réfléchie de collaborateurs supplémentaires, à durée déterminée.

La planification du budget de la présidence constitue également une tâche très grande et très difficile pour les pays membres. L'assistance mutuelle et le partage des expériences des années précédentes peuvent avoir là aussi une très grande importance.

On peut constater que les parlements ont toujours accordé une grande attention à la communication sous forme de relations avec la presse et de sites internet de la présidence. Vu que selon les réponses de plusieurs parlements il existe des difficultés en cette matière, une attention encore plus grande devrait être accordée à l'avenir à la manière de communiquer l'action des présidences et des parlements en général.

La conclusion que l'on peut tirer des réponses aux questions d'ordre pratique c'est qu'il est certainement utile de confier les tâches à un groupe central de coordination bien choisi, chargé

également du contrôle général du déroulement des événements.

## **REMARQUES DIVERSES**

---

De nombreux parlements ont contribué par leur action précieuse à l'établissement du rapport et il convient d'évoquer également le cas des pays où, semblablement à la Hongrie, les parlements ne sont pour le moment qu'à la phase de la préparation. Nous voudrions en mentionner deux : la Pologne et la Lituanie. La Pologne exercera la présidence au deuxième semestre de l'année 2011 et la Lituanie au deuxième semestre de 2013 seulement. Le travail approfondi de préparation de la présidence mené aux parlements de ces deux pays mérite d'autant plus notre attention. Dans les deux cas, le centre de l'activité c'est le secrétariat de la commission des affaires européennes. Des mesures importantes ont déjà été prises non seulement en matière de planification stratégique interne mais aussi dans le domaine des prises de contacts externes ce qui pourra grandement aider à la réalisation d'une présidence fructueuse en cas de reprise des expériences utiles. Au-delà de la coopération générale avec d'autres partenaires nationaux et les institutions européennes, le gouvernement lituanien a demandé également l'aide du bureau TAIEX de la Commission européenne pour organiser des séminaires au sujet de la préparation à la présidence. Les fonctionnaires parlementaires concernés ont été, eux aussi, invités à participer à ces séminaires.

## **LA PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE HONGROISE A LA PRÉSIDENCE DE L'UE EN 2011**

---

Dans notre rapport nous avons présenté les principaux aspects de la préparation à la présidence sur la base des informations reçues des parlements nationaux et du Parlement européen. Nous nous permettons de présenter brièvement ci-après le déroulement et les premiers résultats de la préparation de l'Assemblée nationale hongroise à la présidence du premier semestre de 2011.

La préparation à la présidence de l'UE intervenant au premier semestre de 2011 charge d'une sérieuse responsabilité l'Assemblée nationale hongroise. Les tâches de la préparation se divisent actuellement en quatre parties :

- Activités du groupe de travail Présidence UE constitué de représentants de cinq partis
- Coordination de la préparation propre à l'Assemblée nationale
- Coopération du trio Espagne-Belgique-Hongrie
- Élaboration du présent rapport de synthèse de la préparation des parlements nationaux à la présidence et sa présentation à la conférence des présidents à Paris du 27 au 28 février 2009

Les cinq groupes politiques de l'Assemblée nationale sont convenus le 21 février 2008 de créer un groupe de travail Présidence UE. Ce groupe de travail composé de députés des groupes politiques est appelé à exercer le suivi des principales tâches internes relatives à la préparation à la présidence hongroise en 2011 et à effectuer les concertations y relatives entre les groupes politiques de l'Assemblée nationale et avec le gouvernement. Aux termes de son règlement intérieur, le groupe de travail peut adopter des positions consensuelles au sujet des questions suivantes : définition des priorités de la présidence hongroise, l'image de la présidence hongroise, questions institutionnelles et de personnels concernant la réalisation de la présidence. Le groupe de travail procède à des consultations au sujet de la communication intérieure et extérieure relative à la présidence, du budget de la présidence et de la planification des événements en Hongrie en rapport avec la présidence. (Cf. en annexe le règlement intérieur du groupe de travail et l'une de ses positions).

La préparation de l'Assemblée nationale elle-même constitue la tâche du Groupe de Coordination de la Présidence UE sous la responsabilité du chef de l'Office des Relations Internationales les tâches de réalisation sont accompli par le Département de l'UE de l'Office des Relations Internationales. La conception relative à la préparation sera élaborée d'ici l'été 2009. Au cours de l'année 2008, il y a eu des rencontres bilatérales avec les fonctionnaires parlementaires de la Slovénie qui a déjà exercé avec succès la présidence de l'Union européenne et les fonctionnaires parlementaires de la Pologne qui se prépare à la présidence.

Une déclaration fixant la coopération entre les parlements des trois pays a été signée le 5 novembre 2008 par les présidents des parlements du trio Espagne-Belgique-Hongrie. La coopération du trio présidentiel se fait au niveau des présidents et comprend également des rencontres entre les offices (cf. annexe).

QUESTIONNAIRE

---



ASSEMBLÉE NATIONALE HONGROISE  
OFFICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

## QUESTIONNAIRE SUR LA PRATIQUE DES PARLEMENTS CONCERNANT LES PRÉSIDENTES DE L'UE

### *Introduction*

---

Bien que les parlements nationaux de l'UE partagent certaines pratiques dans la plupart des domaines, les questions concernant la préparation à la Présidence de l'UE et à son exécution n'ont pas encore été explorées. Pour les départements gouvernementaux, il existe même un Manuel (le "Presidency Handbook"). Également, le Secrétariat Général du Conseil est prêt à soutenir leurs activités et à les appuyer dans leurs efforts, tandis que nous, les parlements, risquons de demeurer dans l'ignorance des véritables connaissances recueillies par les parlements ayant déjà complété une présidence.

Pour cette raison, la question s'avère particulièrement actuelle. La présente initiative ayant été reçue de façon positive par les autres États membres, tant à la Réunion de Secrétaires Généraux qu'à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Lisbonne, par la présente, nous vous invitons à bien vouloir remplir le présent questionnaire et à le renvoyer à l'Assemblée Nationale Hongroise **le 12 décembre 2008 au plus tard**.

Les réponses au questionnaire devront être envoyées à l'adresse e-mail suivante:

[eu-pres@parlament.hu](mailto:eu-pres@parlament.hu)

Interlocuteurs en cette matière:

M. Bálint Ódor, Chef du Département de l'UE

Téléphone : +36 1 441 4240

Fax: +36 1 441 4270

E-mail: balint.odor@parlament.hu

Mme Katalin Szalóki, Conseillère

Téléphone : +36 1 441 4867

Fax: +36 1 441 4270

E-mail: katalin.szaloki@parlament.hu

Les réponses aux questionnaires seront publiées en février 2009 dans un rapport présenté par Dr. Katalin SZILI, Présidente de l'Assemblée Nationale Hongroise et soumis à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE.

### ***Divers***

---

- Si vous disposez de statistiques concernant la dimension parlementaire de la Présidence de l'UE, nous vous en serions reconnaissants.
- Même dans le cas où votre pays n'aurait pas encore détenu la Présidence de l'UE, il nous serait très utile de recevoir vos idées concernant la façon dont vous prévoyez d'organiser les points suivants, et en général, votre approche de la dimension parlementaire de la Présidence de l'UE.
- Il est clair par contre que la mise en pratique à l'égard du Parlement européen est différente de celle pour les parlements nationaux. Néanmoins, il nous serait très utile de recevoir des informations relatives à vos expériences et sur votre coopération avec les parlements nationaux en général sur les questions relatives à la Présidence de l'UE.
- Nous vous invitons également à partager toutes autres questions, tous commentaires ou informations pouvant être utiles en cette matière.

**1<sup>ère</sup> PARTIE**  
**QUESTIONS POLITIQUES**

1. Comment votre parlement / chambre a-t-il / a-t-elle été impliqué(e) dans la préparation de la Présidence de votre pays ?
2. À quel moment avez-vous commencé à vous préparer à la Présidence ?

**Questions relatives aux opérations internes du parlement / de la chambre**

3. Y avait-il un (des) corps politique(s) à l'intérieur de votre parlement / chambre pour discuter les questions relatives à la préparation générale du pays à la Présidence de l'UE ?
4. Avait-il un organe politique à l'intérieur de votre parlement / chambre pour discuter les questions relatives à la préparation parlementaire ?
5. Aviez-vous un document stratégique portant sur la préparation et la mise en œuvre de la Présidence parlementaire ? Dans l'affirmative, ce document a-t-il été approuvé de quelque façon au niveau politique ?
6. Dans quelle mesure est-ce-que le niveau politique fut impliqué dans la préparation de votre parlement ?
7. À combien de réunions a participé le Président de votre parlement ?
8. Combien de députés ont été impliqués dans les travaux relatifs à la Présidence ?
9. Vos députés ont-ils reçu une formation professionnelle ou linguistique ?
10. Avez-vous eu des changements législatifs causés par la période de Présidence ?

**Coopération avec l'autre chambre (s'il y a lieu)**

11. Aviez-vous un document stratégique gérant la coopération sous les Présidences ?
12. Aviez-vous un organisme ou un comité coordinateur ou conciliatoire pour la Présidence ?

13. Comment avez-vous procédé à la division des tâches entre les chambres ?

14. Comment avez-vous procédé à la répartition du budget entre les chambres ?

### **Coopération avec le gouvernement**

15. Avez-vous coopéré de près avec le gouvernement concernant la Présidence de l'UE ? Cette coopération a-t-elle reçu une formation structurelle ?

16. Avez-vous entrepris des consultations avec le gouvernement concernant les questions substantielles relatives à la préparation de votre pays à recevoir la Présidence de l'UE (telles que l'élaboration du programme présidentiel, des priorités présidentielles, le logo, le budget, les questions relatives au personnel) ?

17. Est-ce que le gouvernement a impliqué le parlement dans le but d'assurer un consensus sur les questions majeures de la Présidence ?

### **Collaboration avec d'autres**

18. Avez-vous coopéré avec les parlements des états du troïka ou du trio ? Dans l'affirmative, s'agissait-il d'une coopération formelle ou pratique ?

19. Avez-vous coopéré de façon particulière avec le Parlement européen au niveau politique, ou seulement au niveau des fonctionnaires ?

20. Avez-vous coopéré avec la Représentation de la Commission européenne et avec le Bureau d'Information du Parlement européen avant et pendant la Présidence de votre pays ?

21. Avez-vous mené une coopération particulière ou plus étroite avec vos députés au Parlement européen au cours de la période de la Présidence ?

## **2<sup>e</sup> PARTIE**

### **QUESTIONS PRATIQUES**

#### **Gestion**

1. Combien d'événements parlementaires ont eu lieu au cours de votre (vos) Présidence(s) ?

2. Combien de personnes ont participé aux réunions parlementaires ?
3. À quel moment avez-vous décidé du type de réunions de commission à tenir au cours de la Présidence ?
4. Combien et quel type de réunions de commissions parlementaires ont été organisées dans le cadre du semestre présidentiel ?
5. De quels facteurs avez-vous tenu compte en choisissant la date pour les événements parlementaires ?
6. À quel moment avez-vous préparé le calendrier des événements pour les réunions parlementaires ? Avez-vous discuté de celui-ci avec les bureaux gouvernementaux ?
7. À quel moment avez-vous débuté la préparation proprement dite aux réunions ?
8. Avez-vous créé des organismes particuliers afin d'assurer la gestion interne des événements parlementaires relatifs à la Présidence ?
9. Quels ont été les organismes du parlement / de la chambre qui ont joué le rôle le plus important dans la Présidence ?
10. À quelle fréquence et dans quels domaines avez-vous coopéré avec les départements gouvernementaux ?
11. Aviez-vous un horaire d'activités pour la préparation à la Présidence et adopté par le parlement / la chambre ?
12. Est-ce-que des programmes culturels ont été organisés au cours des réunions ? Lesquels ?
13. Selon vous, à quel point est-ce-que les caractéristiques nationales (culturelles, politiques etc.) ont influencé les programmes ?
14. Avez-vous vécu des problèmes particuliers durant la planification des réservations de chambres d'hôtel ? Avez-vous discuté de ces problèmes avec les départements gouvernementaux ?
15. À quel moment avez-vous fait les réservations dans les hôtels désignés pour accueillir les réunions durant la Présidence ?
16. Avez-vous engagé une agence responsable pour l'organisation des événements afin d'assurer l'organisation des réunions parlementaires ? Dans l'affirmative, en avez-vous discuté avec le gouvernement ?

17. Comment avez-vous organisé l'interprétariat au cours des réunions? Combien de langues avez-vous utilisées?
18. Avez-vous tenu toutes vos réunions dans les locaux du parlement ou avez-vous également utilisé d'autres locaux ?
19. Avez-vous assuré un salon VIP dans l'aéroport aux participants des réunions parlementaires ?
20. Avez-vous assuré le transport des participants ? Avez-vous dû compter avec des coûts de transport additionnels ?

## **Personnel**

21. Combien d'employés ont participé à la coordination centrale de la Présidence au sein du parlement ? Où et à quel niveau a eu lieu cette coordination ?
22. De manière générale, combien d'employés ont participé à la Présidence au parlement / à la chambre ?
23. Est-ce-que le personnel parlementaire impliqué dans la Présidence a aussi participé au titre de « personnel général de la Présidence » de votre pays ?
24. Ceux-ci ont-ils participé aux formations professionnelles et/ou linguistiques avec les fonctionnaires gouvernementaux ?
25. Le personnel participant au travail relatif à la Présidence a-t-il reçu quelque compensation supplémentaire, au-delà du salaire habituel ?
26. Si vous avez engagé du personnel supplémentaire pour la Présidence, à quel moment l'avez-vous fait, et sur la base de quel type de contrat ?
27. Avez-vous engagé des étudiants (universitaires ou autres) afin de contribuer au programme de la Présidence du parlement ?
28. Quel est le nombre total de personnes ayant participé au niveau gouvernemental à la préparation globale et à la mise en place de la Présidence?
29. Est-ce-que votre personnel a pris part à des formations dans d'autres parlements afin d'être plus expérimenté dans le domaine de la Présidence de l'UE ?

## **Parlement européen**

30. À quel moment avez-vous entamé les discussions avec le Parlement européen sur les questions relatives à la Présidence (par exemple quelles rencontres parlementaires ou rencontres de commissions parlementaires devront être organisées) ?
31. Qui a pris les décisions finales sur les questions à traiter lors des rencontres parlementaires ou des rencontres de commissions parlementaires ?
32. Comment avez-vous coopéré avec le Parlement européen? Cette tâche a-t-elle été accomplie principalement par le représentant permanent ou plutôt par le parlement ?
33. Comment avez-vous partagé avec le Parlement européen les frais relatifs aux rencontres parlementaires ?
34. À quelle fréquence les fonctionnaires ont-ils participé aux réunions à Bruxelles pour des questions de coordination?
35. Y avait-il un nouveau personnel engagé pour aider votre représentant à Bruxelles ?
36. A-t-il votre représentant à Bruxelles disposé d'un budget spécifique pour des activités relatives à la présidence ?

## **Budget**

37. Quel était le budget global de votre parlement / chambre pour la Présidence ?
38. Comment était-il réparti entre les différents types de dépenses (p.ex. transport, interprétariat, cadeaux, etc.) ?
39. Y avait-il des lignes budgétaires spéciales dans le budget du parlement / de la chambre dans les années précédant la Présidence ?
40. Est-ce que le budget parlementaire a été inclus dans le budget global pour la Présidence de l'UE de votre pays, ou a-t-il été classé autrement ?

## **Marchés publics**

41. Avez-vous été obligés de publier les marchés publics communautaires ou seulement ceux passés au niveau national ?
42. Quels sujets devaient passer par les procédures des marchés publics (ex. logistique, cadeaux, etc.) ?

43. À quel moment avez-vous publié les soumissions ?
44. Avez-vous fait une soumission pour tous les services ou plusieurs soumissions séparées pour chaque sujet ?

### **Communications**

45. Comment avez-vous organisé les communications de la Présidence quant au parlement ? Avez-vous coopéré avec les départements gouvernementaux sur ces questions ?
46. Aviez-vous une stratégie de relations publiques ainsi qu'un plan média pour la Présidence parlementaire ?
47. Comment avez-vous envisagé d'impliquer les médias dans les événements ?
48. Est-ce-qu'il y avait une bonne couverture médiatique des Présidences parlementaires ?
49. Est-ce-que votre parlement / chambre a préparé un site web dédié à la Présidence ou est-ce-que celle-ci a été intégrée à votre page web principale ?
50. Avez-vous procédé à l'enregistrement en ligne pour les réunions présidentielles ? Dans l'affirmative, croyez-vous que celui-ci a été réussi ?
51. Deviez-vous utiliser des logiciels particuliers pour la Présidence dans votre parlement ? Si oui, ont-ils été développés à l'intérieur de votre parlement ?
52. Quels types d'informations avez-vous fournis aux participants (par écrit, en ligne, etc.) ?
53. Avez-vous préparé une ou des publication(s) spéciale(s) sur votre parlement / chambre à l'occasion de la Présidence ?

### **Autres questions**

54. Avez-vous coopéré avec les organisations civiles en ce qui concerne la Présidence ?
55. Est-ce-que les centres de recherche parlementaire ont été impliqués dans la Présidence ? Dans l'affirmative, de quelle façon et pour quelles tâches ?

**REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRESIDENCE DE L'UE, STRUCTURE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU CREEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE HONGROISE EN VUE DE SURVEILLER ET DE COORDONNER LA PREPARATION A LA PRESIDENCE**

---

**Règlement intérieur du Groupe de travail parlementaire pour la présidence de l'UE**

1. Le Groupe de travail pour la présidence de l'UE (ci-après dénommé le Groupe de travail) fonctionne jusqu'au 31 décembre 2010 durant la période de préparation à la présidence hongroise de l'UE en 2011. Il peut d'un commun accord de ses membres adopter des positions et mener des consultations. Sa mission principale est de mener des concertations et des coopérations et d'aboutir à des positions communes au sujet des tâches principales de la préparation de la Hongrie. Les groupes politiques de l'Assemblée nationale attendent du gouvernement de mettre à temps à la disposition du Groupe de travail les documents nécessaires à l'élaboration de ses positions et aux consultations.
2. Les membres du Groupe de travail adoptent des positions avec consensus au sujet des questions ci-après de la préparation à la présidence de l'UE. Une position est considérée comme adoptée avec consensus dans le cas où elle est expressément soutenue par tous les membres du Groupe de travail. Les groupes politiques de l'Assemblée nationale attendent du gouvernement de prendre les décisions de compétence gouvernementale conformément aux positions adoptées préalablement par le Groupe de travail. Les groupes politiques de l'Assemblée nationale attendent du gouvernement de donner une explication verbale au Groupe de travail dans le cas où il doit agir différemment par rapport à la position adoptée par le Groupe de travail.
  - a. *Définition des priorités de la présidence hongroise de l'UE, c'est-à-dire identification des objectifs de la présidence, des thèmes politiques, des domaines politiques et législatifs communautaires dont l'inscription est prévue sur l'agenda de la présidence groupée Espagne-Belgique-Hongrie et sur l'agenda de la présidence hongroise de l'UE. Détermination en conséquence de la position hongroise de départ pour l'élaboration du programme commun de travail de 18*

*mois du trio présidentiel Espagne-Belgique-Hongrie. Les groupes politiques de l'Assemblée nationale attendent du gouvernement de mener des concertations continues avec le Groupe de travail.*

- b. Définition de l'image de la présidence hongroise de l'UE, des symboles, du principal message de la présidence hongroise exprimé formellement par une devise de la présidence et indiquant, pour ce qui est du contenu, la contribution de la présidence hongroise au projet européen commun.*
  - c. Questions de principe des structures de personnels et institutionnelles en rapport avec la réalisation de la présidence hongroise.*
3. Le Groupe de travail mène des consultations au sujet des questions ci-après relatives à la préparation à la présidence. Au cas où ces consultations conduisent à l'adoption d'une position commune, les groupes politiques de l'Assemblée nationale attendent du gouvernement de la prendre en considération comme orientation pour la prise de décisions de compétence gouvernementale :
  - a. Communication en Hongrie et à l'étranger relative à la présidence hongroise de l'UE.*
  - b. Budget de la présidence hongroise.*
  - c. Planification des programmes et événements à organiser en Hongrie en rapport avec la présidence, identification des opportunités de la présidence hongroise pour promouvoir en Europe la culture hongroise, la Hongrie et les villes hongroises.*
4. Les membres du Groupe de travail ayant qualité pour prendre position sont les chefs des groupes politiques parlementaires ou les personnes déléguées par eux au Groupe de travail. Chaque groupe politique délègue au Groupe de travail un membre permanent supplémentaire suppléant, en cas d'empêchement, le membre ayant qualité de prendre position. Le Groupe de travail fonctionne en système de co-présidence, les deux co-présidents étant les chefs du plus grand groupe parlementaire de la coalition gouvernementale et du plus grand groupe parlementaire de l'opposition ou les personnes déléguées par eux. Les co-présidents se mettent d'accord entre eux avant chaque réunion au sujet de la présidence alternative.
5. Le ministre des affaires étrangères ou le secrétaire d'État du Ministère des Affaires étrangères et/ou le secrétaire d'État technique désigné par ce dernier participent régulièrement aux réunions et au travail du Groupe de travail. D'autres ministres, secrétaires d'État et/ou secrétaires d'État techniques du gouvernement responsables de certaines questions de la préparation à la présidence de l'UE peuvent y participer à titre d'invités.
6. Peuvent assister aux réunions du Groupe de travail deux experts de chacun des groupes politiques, des participants permanents et des invités.

7. Le secrétariat du Groupe de travail est assuré par l'Office des relations extérieures de l'Assemblée nationale avec la participation du Secrétariat général en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères. Un membre du secrétariat est délégué par le Secrétariat général.
8. Les réunions du Groupe de travail sont convoquées par les deux co-présidents par la voie du secrétariat. L'ordre du jour des réunions du Groupe de travail est proposé d'un commun accord par les deux co-présidents qui tiennent compte du planning de préparation aux tâches de la présidence et des questions proposées par les membres du Groupe de travail. En vue de préparer convenablement les réunions, les co-présidents demandent par la voie du secrétariat aux représentants compétents du gouvernement de leur faire parvenir les documents d'information relatifs aux thèmes inscrits sur l'ordre du jour de chaque réunion. Le Groupe de travail se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins tous les deux mois en période de sessions parlementaires. La convocation de réunions extraordinaires peut être proposée par le ministre des affaires étrangères ou les chefs des groupes politiques.
9. Les réunions du Groupe de travail ne sont pas publiques et ne peuvent y assister que les personnes énumérées aux points 4 à 7 du règlement intérieur ainsi que les rédacteurs de procès-verbal.
10. Un procès-verbal mot par mot est établi de chaque réunion. Le Groupe de travail peut décider avec consensus de qualifier la position adoptée à la réunion, compte tenu aussi de l'avis du gouvernement et de la législation en vigueur. Le procès-verbal et les positions adoptées aux réunions sont envoyés par les deux co-présidents du Groupe de travail par la voie du secrétariat aux membres du Groupe de travail, au ministre des affaires étrangères, au ministre chargé de l'Office du Premier ministre ainsi qu'aux représentants du gouvernement ayant participé aux réunions.

Budapest, le 21 février 2008

Ildikó Lendvai  
 Chef du groupe politique  
 du Parti Socialiste Hongrois

Zsolt Németh  
 Adjoint au chef du groupe politique de  
 Fidesz-Union Civique Hongroise

Dr Zsolt Semjén  
 Chef du groupe politique du  
 Parti Populaire Chrétien-Démocrate

Dr János Kóka  
 Chef du groupe politique de  
 l'Alliance des Démocrates Libres

Károly Herényi  
 Chef du groupe politique du  
 Forum Démocratique Hongrois

**POSITION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRÉSIDENTIE DE  
L'UE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE HONGROISE**

---



**Assemblée Nationale Hongroise  
Office des Relations Extérieures  
Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE  
Secrétariat**

**Position**

A sa réunion du 11 novembre 2008, le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE de l'Assemblée nationale a débattu les questions budgétaires relatives à la présidence de l'UE et les questions relatives à l'image de la présidence.

Au terme de ce débat, le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE a adopté avec consensus la position suivante :

1. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE apporte son soutien à la procédure d'appel d'offres présentée par le gouvernement.
2. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE demande au gouvernement d'examiner la possibilité de mettre en place un système de vote par internet au sujet du logo de la présidence commune de l'UE permettant à tous les citoyens hongrois de se prononcer sur les projets sélectionnés par le jury professionnel.
3. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE adoptera une position commune au sujet de la composition du jury le 18 novembre 2008 au plus tard et en informera le gouvernement. Le Groupe de Travail fera preuve de modération en élaborant son opinion qui sera basée exclusivement sur des considérations artistiques et professionnelles.
4. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE propose au gouvernement d'organiser, pour la présentation des projets de logo, des événements permettant au plus grand nombre de Hongrois de connaître les projets.
5. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE attend du gouvernement d'élaborer le plus tôt possible des informations détaillées sur les conditions des événements présidentiels à organiser en Hongrie et de nommer les sites de province aptes, compte tenu des critères formulés par l'Union européenne, à accueillir des événements de la présidence de l'UE.
6. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE demande au gouvernement de respecter, sous le signe de la coopération et de la préparation commune, le règlement intérieur du Groupe de Travail et de contribuer à l'action du Groupe de Travail en

établissant des documents d'information relatifs aux thèmes inscrits sur l'ordre du jour du Groupe de Travail conformément aux dispositions du règlement intérieur.

7. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE souhaite entendre avant sa nomination le commissaire du gouvernement chargé de la gestion opérationnelle de la préparation à la présidence hongroise de 2011 de l'UE.
8. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE attend du gouvernement d'identifier les développements d'infrastructure relatifs aux tâches de la présidence de l'UE et qui devront être entamés dès 2009 (p. ex. représentation permanente à Bruxelles, salon d'honneur à l'aéroport, certains développements mineurs sur des sites de province, voies d'accès, etc.).
9. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE attend du gouvernement de fixer le montant qu'il entend consacrer aux fins de la formation et de la dotation supplémentaire des membres de l'équipe présidentielle entre 2009 et 2011.
10. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE attend du gouvernement d'établir un planning des développements informatiques et de télécommunications relatifs aux tâches de la présidence et d'identifier le montant des ressources financières nécessaires en 2009.
11. Le Groupe de Travail pour la Présidence de l'UE attend du gouvernement d'examiner les possibilités de recours à la sponsorship en rapport avec la présidence de l'UE et d'identifier les mesures nécessaires.

Attila Mesterházy

Adjoint au chef du groupe politique du  
Parti Socialiste Hongrois

Zsolt Németh

Adjoint au chef du groupe politique de  
Fidesz-Union Civique Hongroise

Mátyás Firtl

Adjoint au chef du groupe politique du  
Parti Populaire Chrétien-Démocrate

Dr Mátyás Eörsi

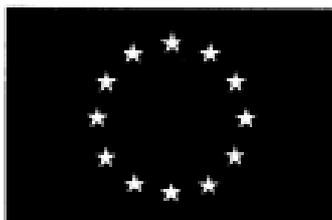
Adjoint au chef du groupe politique de  
l'Alliance des Démocrates Libres

Károly Herényi

Chef du groupe politique du  
Forum Démocratique Hongrois

DÉCLARATION DE COOPÉRATION ENTRE LES PARLEMENTS DU TRIO

---



EU – PRESIDENCY  
2010-2011



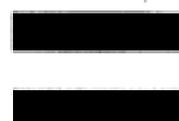
CORTES GENERALES DE ESPAÑA  
SPANISH PARLIAMENT



FEDERAAL PARLEMENT VAN BELGIË  
PARLEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE  
FEDERAL PARLIAMENT OF BELGIUM



MAGYAR ORSZÁGGYULÉS  
HUNGARIAN NATIONAL ASSEMBLY



5 • XI • 2008

# *Declaration on Cooperation*

*on a strategic partnership between  
the House of representatives of Spain, the Senate of Spain,  
the House of representatives of Belgium, the Senate of Belgium and  
the National Assembly of Hungary*

## DÉCLARATION DE COOPÉRATION

**relative à un partenariat stratégique entre la Chambre des représentants d'Espagne, le Sénat d'Espagne, la Chambre des représentants de Belgique, le Sénat de Belgique et l'Assemblée nationale de Hongrie**

*Les cinq chambres parlementaires d'Espagne, de Belgique et de Hongrie (dénommées ci-après les "Parties") déclarent, par la présente, être prêtes à coopérer et à se soutenir mutuellement lors de la préparation de la présidence de l'Union européenne des trois pays en 2010-2011*

*Eu égard à:*

- *l'importance stratégique de la présidence de l'UE dans la vie d'un pays, tant au niveau national qu'international;*
- *l'intérêt commun d'une mise en œuvre couronnée de succès de la triple présidence de l'Espagne, de la Belgique et de la Hongrie;*
- *l'importance croissante des parlements nationaux et le défi posé par le Traité de Lisbonne, qui est de saisir ces opportunités et ces possibilités;*

*Les parties conviennent de renforcer leurs relations et d'approfondir leur coopération sur la base de la présente déclaration, laquelle s'appuie sur les principes, objectifs et missions énumérés ci-après :*

1. Les parties conviennent de se soutenir mutuellement dans la préparation de leurs présidences respectives de l'Union européenne en 2010-2011 et de coopérer en vue de la réussite de ce trio de présidences sur les questions de fond et sur le plan pratique.
2. En ce qui concerne leur soutien mutuel, les parties conviennent d'organiser des débats sur les priorités de l'Espagne, de la Belgique et de la Hongrie en vue d'exercer une influence sur la fixation de ces priorités, une attention particulière devant être accordée à la dimension parlementaire de ces questions.
3. Les parties conviennent d'organiser des consultations sur la mise en œuvre exacte de la dimension parlementaire de ce trio de présidences, sans préjudice de leur consultation dans le cadre de la troïka classique (présidences actuelle, précédente et suivante). Elles se consulteront, en particulier, sur la teneur des événements à organiser et sur le soutien qu'elles peuvent s'apporter mutuellement avant et après leur organisation.
4. Les Parties conviennent que, lorsque des discussions bilatérales ont lieu avec le Parlement européen concernant des matières liées à la triple présidence, elles s'en informeront mutuellement.
5. Si les Parties créent des instances en vue d'assurer la réussite de la préparation et de l'exercice de la présidence de l'Union européenne par leurs pays, ces instances entretiendront une collaboration mutuelle sur un pied d'égalité. Les instances échangeront des points de vue et des pratiques et serviront d'organes de base pour les discussions en cours entre les Parties. Ces dernières examineront dès lors s'il est possible d'échanger des professionnels pour une courte durée afin d'acquérir une connaissance plus approfondie des systèmes respectifs.
6. En vue de la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration, les Parties organiseront, si elles le souhaitent et de commun accord, les activités suivantes:

- les présidents des Parties peuvent organiser des réunions de travail et/ou des réunions informelles à l'occasion des rencontres interparlementaires au sein de l'Union européenne;
  - les présidents des Parties organiseront une réunion commune sur les développements relatifs aux questions liées à la présidence de l'Union européenne au printemps de 2009. Cette réunion pourrait être complétée par des réunions similaires organisées à l'initiative de chacune des Parties;
  - Parallèlement à la collaboration au niveau des présidents, les représentants des Parties qui sont associés à la préparation (par exemple, les membres des groupes de travail pour la présidence européenne) au niveau politique et administratif se rencontreront aussi souvent que nécessaire pendant la préparation et l'exercice de la présidence, afin d'échanger des points de vue et les meilleures pratiques et de se concerter sur les activités connexes de leurs Parlements en vue de ce trio de présidences de l'Union européenne. La première réunion de ce type sera organisée à l'automne 2008.
7. Les visites réciproques des délégations seront financées selon les pratiques de la coopération interparlementaire européenne.
8. Les fonctionnaires dirigeants des cinq chambres parlementaires d'Espagne, de Belgique et de Hongrie prendront toutes les mesures administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente déclaration, ce qui implique notamment la désignation d'un fonctionnaire responsable de la coopération prévue par la présente déclaration.

Signé à Bruxelles, le 5 novembre 2008, en cinq exemplaires originaux.

Signé par :

Teresa Cunillera I Mestres (pour la Chambre des représentants d'Espagne)

Francisco Javier Rojo García (pour le Sénat d'Espagne)

Herman Van Rompuy (pour la Chambre des représentants de Belgique)

Armand De Decker (pour le Sénat de Belgique)

Dr. Katalin Szili (pour l'Assemblée nationale de Hongrie)